## Ville de Herserange Conseil Municipal du

Mercredi 23 mars 2022

#### NOTE DE SYNTHESE

## I – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/02/2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 février 2022.

#### II – Solidarité UKRAINE.

Le Maire propose au Conseil d'apporter une aide financière au titre de secours exceptionnel à la Protection Civile pour participer à ses interventions en faveur des réfugiés et du peuple ukrainiens.

Cette association s'est associée à l'Association des Maires de France dans cette élan de solidarité nationale de soutien aux populations ukrainiennes.

La collecte de dons organisée en début du mois de mars, en lien avec l'Agglomération du Grand Longwy, a également été menée avec la Protection Civile.

Le Maire propose la somme de 2 000 € au titre de soutien exceptionnel aux actions de la Protection Civile dans le cadre de la solidarité UKRAINE.

## III - Compte administratif et Compte de Gestion 2021.

(cf en annexes 1 - Colonne « CA 2021 »)

Il est présenté aux membres du Conseil le compte administratif 2020 de la Commune pour les sommes ci-après :

Recettes d'investissement :	2 429 585,10 euros
Dépenses d'investissement :	1 450 083,05 euros
Résultat d'investissement :	+ 979 502,05 euros
Recettes Restes à réaliser:	662 520,00 euros
Dépenses Restes à réaliser :	595 765,57 euros
Résultat Restes à réaliser :	+ 66 754,43 euros
Recettes de fonctionnement :	3 300 198,16 euros
Dépenses de fonctionnement :	2 913 216,41 euros
Résultat de fonctionnement :	+ 386 981,75 euros

Ce compte administratif a été étudié lors du débat d'orientation Budgétaire organisé le 23 février 2022. Le Compte Administratif 2021 est conforme au Compte de Gestion 2020 (cf annexe 2) établi par les services du Trésor Public.

Il est proposé au Conseil d'approuver par délibération le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

#### V –Affectation des résultats 2021.

L'exercice 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 386 981,75 €
- un excédent d'investissement de 979 502,05 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats du Compte Administratif 2021 au budget primitif 2022 comme suit

- L'excédent d'investissement est repris en recettes d'investissement (article 001) dans le Budget Primitif 2022, soit 979 502,05 €.
- L'excédent de fonctionnement est capitalisé en recettes d'investissement pour 386 981,75 € (article 1068)

La capitalisation de l'excédent de fonctionnement permet de soutenir l'investissement municipal, et par voie de conséquence les entreprises.

Il est proposé au Conseil d'approuver par délibération la reprise des résultats 2021 au Budget 2022 comme décrite cidessus.

## V – Vote des taux d'imposition 2022.

Les taux des 2 taxes communales (les taux de taxe d'habitation sont fixes (18,14 %) au niveau du taux de 2020 conformément à la loi de finances 2020) s'établissaient en 2021 comme suit

Foncier Bâti

28,14 %

Foncier non Bâti

19,77 %

Lors du DOB, il a été proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2022.

### VI - Budget Primitif 2022.

(cf en annexes 1 - Colonne «PROP 2022 » et annexe 3 « budget d'investissement 2022)

Le Budget Primitif 2022 est la plus proche application des objectifs présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en matière de dépenses et de recettes, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Son étude lors du Débat d'Orientation Budgétaire laisse apparaître les points suivants

FONCTIONNEMENT: Budget total de 3 213 544,33 € (3 192 273,17 € en 2021)

#### Les dépenses :

3 grands postes:

- Les charges à caractère général, c'est-à-dire les dépenses liées aux besoins générés par nos équipements, toutes natures confondues, représentent 1,198 millions d'€, soit 37,28 % du budget de fonctionnement (contre 38,16 % en 2021). Sur ce chapitre, On note sur ce chapitre l'effort municipal pour maintenir et réguler les

dépenses de nos équipements, dans le cadre de notre politique de maîtrise des dépenses (contrats de performance énergétique, cessions, organisation, ...), économies qu'il faudra accentuer par une attention particulière sur les prix en matière de fluides (carburants, gaz, ...)

- Les charges de personnel pour un montant de 1,437 millions d'€, soit 44,73 % du budget de fonctionnement, contre 45,22 % en 2021. Sur ce chapitre, on note une stabilité des dépenses de personnel pour assurer les services développés pour notre population.
- Les autres charges de gestion courante, correspondant aux cotisations aux organismes de regroupement (Fil Bleu, ....), aux indemnités des élus et les subventions de fonctionnement versées aux associations, représentent 265 949,37 € soit 8,27 % du budget de fonctionnement tout comme en 2021

L'inscription de charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts réalisés en 2015 (500 000 €) et 2016 (1 000 000 €) et l'emprunt réalisé en fin d'année 2021 pour le programme NPNRU – 1 500 000 €) pour 25 901,80€.

#### Les recettes :

Elles proviennent principalement:

- Des produits fiscaux pour 1,583 millions d'€, soit 49,27 % des recettes contre 45,61 % en 2021.
- Des dotations, attributions et compensations de l'Etat pour 1,264 millions d'€, soit 39,33 % des recettes, contre 42,25 % en 2021. On note une stabilité des dotations (DGF DSR DNP).
- Des produits des différents services municipaux pour 193 780 €, soit 6,03 % des recettes.
- Des revenus générés par les revenus de notre patrimoine, pour 160 000 € (dont 65 000 € annuels pour les locaux de la Maison de Santé), soit 4,97 % des recettes.

#### INVESTISSEMENT: Budget total de 3 173 791,08 €

(cf annexe 3 « Budget d'investissement 2022)

Sont repris au budget 2022 les restes à réaliser 2021 pour 595 765,57 € en dépenses et 662 520,00 € en recettes, et l'excédent d'investissement 2021 pour 979 502, €.

Les dépenses d'investissement 2022 sont pour l'essentiel imputables aux travaux programmés, validés par le Commission de Travaux qui s'est réunie le 31/01/2022 :

- Les travaux NPNRU (tranches 1 et 2) pour 2 215 910 €
- Les travaux de grosses réparations et d'aménagements à l'Hôtel de Ville pour 210 000 €
- La finalisation des aménagements à la Maison de Santé dans le cadre du développement de la MSP 95 000 €
- Le Marché de voirie 2022 pour 100 000 €
- Les CPE (Contrat de Performance Energétique) pour 115 000 €
- Le développement du plan numérique écoles maternelles pour 10 000 €
- Travaux de sécurité de la forêt communale pour 30 000 €
- Les travaux de rénovation des sanitaires partie haute à la salle des sports pour 47 000 € et l'installation d'une serrure électronique badges
- La création d'un panneau d'affichage connecté l'installation de portes coupe-feu dans les logements de l'école Jules Simon pour 12 500 €
- La mise en place d'un visiophone et l'aménagement de la cuisine à l'école M. Pellegrini pour 15 500 €
- ...

Les opérations programmées en dépenses seront rendues possibles par :

- La capitalisation totale de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 386 981,75€, afin de soutenir l'investissement et les entreprises.
- La reprise de l'excédent d'investissement 2021 pour 979 502,05 €.
- Les ventes prévisionnelles (Victor Hugo, terrains Village et Croix St Jean) pour 420 000 €.
- Les subventions sur opérations (NPNRU, Maison de santé, Maison des associations, travaux Hôtel de Ville, Vidéoprotection, plan numérique écoles) pour 1 048 348 €.
- Le FCTVA pour 80 000 €.

Il est proposé au Conseil de définir le Budget Primitif 2022 de la Commune.

#### VII – Subventions aux associations 2022.

Le Maire informe le Conseil que les subventions aux associations ont été votées lors du précédent conseil.

Depuis cette date, 2 demandes de subvention sont arrivées en Mairie :

- L'Association Portes Z'Ouvertes qui sollicite une subvention de fonctionnement de 800 € afin de pouvoir courir certains frais liés à leur activité de prévention spécialisée sur Herserange (connexion wifi du local au stade, ...)
- Danse Attitude qui sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement par le versement des documents manquants lors de la précédente commission pour 1 000 €.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions à allouer à ces 2 associations.

### VIII -Création d'emplois saisonniers.

Comme chaque année, la Ville recrute, pour les besoins du centre aéré de Moulaine, mais également pour les différents services municipaux (extérieurs, administratifs, ...) des postes d'emplois saisonniers.

La Commission « Sports, Jeunesse et Vie associative » a proposé les recrutements et salaires correspondant ci-dessous exposés, los de la réunion du 07/03/2022.

#### 1- Centre Aéré :

Il convient de recruter des animateurs-animatrices diplômé(e)s, en cours de formation ou non diplômés, mais également des personnels de service.

Salaires du personnel d'animation (sans modification par rapport à 2021) :

215 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices diplômé(e)s : 190 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices stagiaires : 160 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices non qualifié(e)s : 320 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices affectés au mini-camp SMIC

Personnel de service (3 à 4 personnes) :

SMIC + 10 % Cuisinier:

La commission « Sports, jeunesse et vie associative » qui s'est réunie le 07/03/2022, propose une revalorisation des salaires des animateurs comme suit :

240 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices diplômé(e)s: 205 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices stagiaires : 170 € bruts la semaine - Animateurs-animatrices non qualifié(e)s :

#### 2- Emplois saisonniers dans les services municipaux :

Il est proposé la création de postes d'auxiliaires saisonniers pour la période Juin/Juillet/Août/Septembre.

Comme chaque année, ces postes sont ouverts aux jeunes filles et jeunes hommes domiciliés dans la commune, et ont pour objectif de leur permettre d'accéder à une première expérience d'emploi, de percevoir une rémunération pour soutenir le financement de leurs études, de leur permis de conduire et de toute initiative de nature à faire évoluer leurs projets personnels.

Le nombre grandissant de demandes et les limites du budget communal nous obligent à procéder à une sélection sur la base de critères qui prennent en compte le niveau de revenus de la famille, le ou la jeune et le projet, et la nécessité de service au sein de la commune. Un jeune pourra accéder à ces emplois saisonniers au maximum 2 fois.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la création de postes saisonniers pour le fonctionnement du centre aéré et pour les services municipaux, pour l'été 2022.

# IX – Tarifs des activités « Eté 2022 » et participation communale aux centre de vacances.

Le Maire rappelle au Conseil les tarifs des activités Eté 2021 et la participation communale aux départs en centres de vacances :

La grille tarifaire suivante pour les activités estivales :

	Tarifs 2021	
	QF < 800	QF > 800
Centre Aéré Herserange semaine (8h45 - 18h30)	55,00 €	60,00€
Centre Aéré Extérieurs semaine (8h45 - 18h30)	100,00€	110,00 €
Centre Aéré Herserange semaine avec accueil matin (7h30 - 18h30)	62,50 €	68,75€
Centre Aéré Extérieurs semaine avec accueil matin (7h30-18h30)	107,50 €	118,00€
Mini-camps Ados 5 jours Herserange	145,00 €	159,00 €
Mini-camps Ados 5 jours extérieurs	170,00€	187,00 €

- Centre de vacances (colonies) : 95 € par semaine et par enfant 120 € par semaine et par enfant pour le personnel communal.

La Commission « Sport, Jeunesse et Vie associative », qui s'est réunie le 07/03/2022, propose de revoir les tarifs inchangés depuis 2018 pour 2022 pour les activités centre aéré, comme suit ;

	Tarifs 2021	
	QF < 800	QF > 800
Centre Aéré Herserange semaine (8h45 - 18h30)	60,00 €	65,00 €
Centre Aéré Extérieurs semaine (8h45 - 18h30)	105,00 €	115,00€
Centre Aéré Herserange semaine avec accueil matin (7h30 - 18h30)	67,50 €	73,75 €
Centre Aéré Extérieurs semaine avec accueil matin (7h30-18h30)	112,50 €	123,00 €

Les autre tarifs (mini-camps) et participation aux centres de vacances sont maintenus.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les tarifs et participations pour les activités « Eté 2022 ».

## X – Désaffectation et déclassement de l'immeuble Victor Hugo – 47/49 rue de Liège et de la MJC.

Le Maire informe le Conseil que la Ville a décidé la vente de l'immeuble 47/49 rue de Liège (ex groupe scolaire Victor Hugo) et la MJC à la SCCV du Frêne avec des délibérations validant la désaffectation et le déclassement du domaine publique de ces 2 espaces en date du 05/10/2020.

L'office notarial chargé d'établir le compromis de vente a remarqué que l'ancien groupe scolaire (sans activité scolaire depuis 1992) n'avait pas été désaffecté par arrêté préfectoral (sur avis des services de l'Education Nationale - DSDEN), préalable indispensable à la vente.

Une demande a donc été transmise aux services préfectoraux et académiques en février 2021, avec une relance en juillet et septembre 2021 sans succès. La dernière demande, qui a transitée par la Sous-Préfecture, a finalement abouti, le 03 mars dernier, par la transmission de l'arrêté préfectoral portant désaffectation de l'ancien groupe scolaire.

Il convient maintenant que la Ville se prononce sur la désaffectation de toute activité communale de ce bâtiment et de son déclassement du domaine public, et également de confirmer la désaffectation et le déclassement de l'immeuble MJC.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de l'immeuble 47/49 rue de Liège et de la MJC, aux fins de vente à la SCCV du Frêne.

#### XI – Informations diverses.

#### Rapport annuel d'exploitation 2021 du CPE Chauffage - IDEX:

Le rapport annuel d'exploitation 2021ainsi que le compte rendu de réunion de présentation de ce rapport a été adressé par voie électronique aux conseillers.

On note que ce contrat CPE prévoit une base valeur de contrat pour la fourniture en gaz pour la période 2021 à 2023 à prix fixe, correspondant à une dépense annuelle fixe sur ces 3 années de 123 000€. Sui les prix étaient indexés sur la molécule variable, la dépense aurait été de 305 000 € pour 2021 et de 401 000 € pour 2022 (prévisionnel)